




DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE FESTIVITE
(document à annexer à la demande d'occupation du domaine public)


Date(s) de la manifestation :

Coordonnées du ou des organisateur(s) :

1. Nom :




adresse :


  



2. Nom :




adresse :



3. Nom :

adresse :



Coordonnées du ou des responsable(s) qui pourra/pourront être contacté(s) durant toute la manifestation :

1. Nom :




adresse :



2. Nom :

adresse :



Lieu de la Manifestation :

.....
(joindre un plan détaillé délimitant la zone où l'activité se déroulera)

La manifestation a-t-elle lieu sur la voie publique
(rues, places, parking, etc.) oui / non

Si oui, que voulez-vous interdire à la circulation (endroit exact) ?

1. RUES (date et heure, début et fin de fermeture, nom de la rue et tronçon à fermer)

- ☞ duàh au àh
la rue
à partir de
jusque.....
- ☞ duàh au àh
la rue
à partir de
jusque.....
- ☞ duàh au àh
la rue
à partir de
jusque.....
- ☞ duàh au àh
la rue
à partir de
jusque.....

Si d'autres rues doivent être bloquées, prière de les ajouter sur une liste annexée.

2. PLACES (date et heure, début et fin de fermeture, nom de la place à fermer)

- Duà.....h auàh la place
- Duà.....h auàh la place
- Duà.....h auàh la place
- Duà.....h auàh la place

3. PARKING (date et heure, début et fin de fermeture, nom du parking à fermer)

- Duà.....h auàh le parking
- Duà.....h auàh le parking
- Duà.....h auàh le parking

Dans le cas où un service d'autobus passe normalement par une rue, une place ou un parking interdits à la circulation lors de la manifestation, peut-on envisager :

1. le passage du bus (prière d'indiquer les endroits où il pourra passer) :





rues
.....
.....





2. l'interdiction de passage du bus (prière d'indiquer les endroits où il ne pourra plus passer) :

rues
.....
.....

Dans le cas où le bus peut passer alors que l'accès est barré par des barrières nadar, les responsables de la festivité devront pourvoir au placement de personnel afin d'écarter les barrières nadar à chaque passage de bus.

Coordonnées OBLIGATOIRE des personnes responsables du placement et du retrait de la signalisation (et qui sont joignables 7jours sur 7 et 24h/24)

➤ Nom :
adresse :
  


➤ Nom :
adresse :
  


La signalisation devra être placée suivant les directives de la police locale.

Y aura-t-il des obstacles (estrades, podiums, tentes, chapiteaux, gradins, etc) installés sur la voie publique ? oui / non

Si oui, précisez :

- ★ Genre :.....
endroit précis :.....
date et heure du dépôt ou placement :.....
date et heure de l'enlèvement :.....
responsable du placement et de l'enlèvement :
- ★ Genre :.....
endroit précis :.....
date et heure du dépôt ou placement :.....
date et heure de l'enlèvement :.....
responsable du placement et de l'enlèvement :
- ★ Genre :.....
endroit précis :.....
date et heure du dépôt ou placement :.....
date et heure de l'enlèvement :.....
responsable du placement et de l'enlèvement :

Si d'autres obstacles seraient prévus, prière de les ajouter sur une liste annexée.



Dans le cas où les objets ou obstacles (chapiteau, podium, etc...) sont démontés ou ne sont plus utilisés avant l'ouverture des rues, places ou parkings, ils devront être rangés de manière à ne causer aucun danger pour les usagers.



Dans le cas où les objets ou obstacles (chapiteau, podium, etc...) restent sur la voie publique après que les rues, places ou parkings soient ouverts au trafic, ils devront être signalés de manière à ne causer aucun danger pour les usagers.

REMARQUE IMPORTANTE :

Les indications reprises dans cette rubrique ne constituent pas une demande de matériel, il s'agit de renseignements relatifs à la sécurité.

Les demandes de matériel devront toujours être adressées aux ateliers communaux, rue du Plavitout 172 à Mouscron ☎ 056/860.500 📠 056/33.55.38.

Elles ne seront prises en considération que sur présentation de l'autorisation.

En cas de défilés, marches, cortèges, jogging, compétitions, courses cyclistes, etc..., prière de mentionner :

1. itinéraire :

.....

.....

.....

.....

2. lieu, date et heure de départ :

.....

.....

.....

.....

3. lieu, date et heure d'arrivée :

.....

.....

.....

.....

4. composition du groupe (véhicules et participants) :.....

.....

.....

.....

.....

5. mesures prises sur l'itinéraire (signaleurs aux carrefours, barrières nadar, personnel ou véhicule précédant et suivant, etc...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ASSURANCE

La manifestation est assurée pour (décrire les risques assurés) :

.....
.....
.....

Auprès de la compagnie (coordonnées complètes) :

.....
.....

Pour une durée de :
prenant cours le :

Fournir une attestation provenant de la compagnie

DOCUMENTS JOINTS

Prière de joindre plan, itinéraire, etc le plus précis possible

REMARQUES POUR LE(S) DEMANDEUR(S)

L'autorisation ne pourra être délivrée qu'en cas où toutes les mesures de sécurité auront été prises par les organisateurs. Pour ce faire, ces derniers s'entoureront d'une équipe suffisamment étoffée et apte afin de faire face à toutes les éventualités.

Toute pose de publicité concernant la manifestation doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Collège Echevinal

Nom(s) et Signature(s) du (des) demandeur(s)